

Département
des Landes

arrêté publié sur le site de la collectivité le 21 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

ID : 040-224000018-20220721-A26_PDIPR_S5_22-AR



Les Landes, le Département

Direction de l'Environnement

Réf. : A-26-PDIPR-S5-2022

Le 21/07/2022

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRÊTÉ n°A-26-PDIPR-S5-2022 portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Pays d'Orthe et de Pouillon** ;

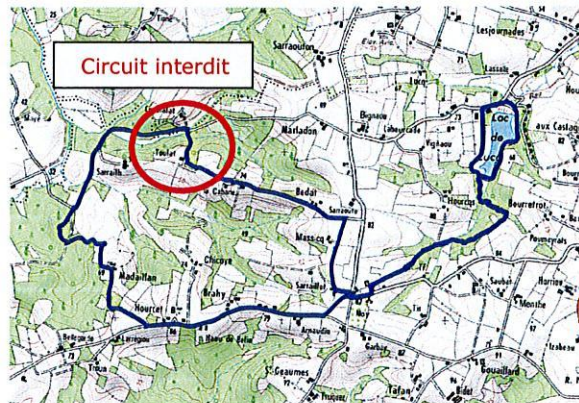
Considérant l'interdiction de passage au niveau d'une propriété privée sur la Commune de Pouillon ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur-adjoint de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons et VTT) **est interdite** jusqu'au **31 décembre 2022** sur la **boucle N° 5.5 – Pouillon, Circuit du lac de Lucq** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairie de la commune concernée par ce circuit.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Pouillon ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Madame la Conseillère départementale Rachel DURQUETY et Monsieur le Conseiller départemental Damien DELAVOIE ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivité.



Pour le Président et par délégation,
Jean-René QUINIOU
Directeur-adjoint de l'Environnement